

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2008

- : - : - : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire  
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,  
Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE,  
Alain SEVEQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Christian DELANOË, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Françoise LUAST, Josiane MARAIS, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Daniel DEPINCÉ , Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absentes excusées : Michèle DEBONO (procuration à Alain MÉTRAL), Patricia DELAFOSSE (procuration à Jacqueline CORBEAU).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST  
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 24 octobre 2008

Date d'affichage : 06 novembre 2008

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Mr MÉTRAL demande d'ajouter 2 points supplémentaires concernant d'une part, la constitution du Comité de Pilotage du Contrat Éducatif Local et d'autre part l'acceptation des chèques de la carte Kiosk pour le règlement des factures des prestations communales.

### **I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

L'assemblée municipale adopte ce compte rendu **à l'unanimité**.

### **ii - CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2008.**

Monsieur SIMON s'étonne du vote demandé alors que la cérémonie de remise des prix a déjà eu lieu.

Monsieur MÉTRAL précise que le trésorier ne peut effectuer le règlement de ces prix en l'absence de délibération.

**A l'unanimité**, l'assemblée municipale décide d'allouer une enveloppe budgétaire d'un montant de 468,00 € pour récompenser les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris.

- Les crédits budgétaires sont prévus au budget.

### **III - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES ANNÉE 2008/2009.ECOLES MARIE RAVENEL.**

Monsieur CHAIGNON demande si les montants correspondent aux demandes des enseignants.

Monsieur SIMON ajoute « ces montants ont ils évolué ? »

Madame LAMAZURE précise que la commission des affaires scolaires a retenu toutes les demandes. Les montants peuvent différer par rapport à 2007 notamment en fonction du nombre d'élèves.

**A l'unanimité**, l'assemblée décide de retenir les propositions de la commission des affaires scolaires réunie le 16 octobre 2008 et d'accorder :

- **à l'École Élémentaire**

- pour les fournitures

**5 016,00 €**

• pour l'entretien des livres et la gestion de	
• la bibliothèque	400,00 €
• pour l'équipement	5315,00 €
Soit au total :	<b><u>10 731,00 €</u></b>

**- à l'École Maternelle**

• pour les fournitures	3 234,00 €
• pour l'entretien des livres et la gestion	
• de la bibliothèque	458,00 €
• pour l'équipement	201,00 €
Soit au total	<b><u>3 893,00 €</u></b>

**IV - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE AUX ÉCOLES MARIE RAVENEL POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES ET LES SORTIES 2008/2009.**

**A l'unanimité** l'assemblée municipale décide d'accorder pour les classes découvertes :

- un montant de 7871,50 € à l'école élémentaire Marie Ravenel
- un montant de 1980,00 € à l'école maternelle Marie Ravenel

**V – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LO A AGNEAUX POUR L'ANNÉE 2008/2009.**

Monsieur DEPINCÉ demande « comment est calculé le coût d'un élève ? »

Monsieur MÉTRAL « tous les frais sont collectés par le service comptabilité : personnel municipal, entretien bâtiments, chauffage, énergie, eau etc..., ce qui permet de dégager un coût moyen par élève. »

**A l'unanimité**, l'Assemblée Municipale approuve la proposition de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 16 octobre 2008 pour verser :

- à l'Institut Saint-Lô une somme totale de **49603,35 €** pour la participation des frais de fonctionnement des élèves des classes maternelles (27 élèves) et des élèves des classes élémentaires (81 élèves) ainsi que des 16 élèves Agnelais fréquentant les autres institutions privées, dans le cadre du principe de réciprocité.

## **VI – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'INSTITUT SAINT-LÔ POUR LES CLASSES DECOUVERTES DE L'ANNÉE 2008/2009.**

**A l'unanimité**, l'Assemblée Municipale approuve la proposition de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 25 octobre 2006 pour verser :

- une somme totale de **3850,00 €** pour la participation de 14 Agnelais à une classe de neige organisée par l'école élémentaire de l'Institut Saint-Lô.

Monsieur MÉTRAL précise que cette somme de 275,00€ par enfant correspondra à 50% des montants restant à la charge des familles.

## **VII – RÉMUNÉRATION D'INTERVENANTS Á L'ÉCOLE DE MUSIQUE.**

**A l'unanimité**, l'Assemblée Municipale décide de rémunérer 2 intervenants de l'école de musique, qui exercent cette activité de façon secondaire, sous forme de vacations au même titre que les professionnels intervenants dans le cadre du contrat éducatif local (délibération du 10/11/2005) et dont le montant avait été fixé à 25 € de l'heure.

## **VIII – CARTE KIOSK.**

Le Bureau Communautaire du 16 juillet 2008 a mis en place une carte « Kiosk » pour les jeunes de 13 à 25 ans sur l'ensemble du territoire de la CCASL.

Des chèques réduction joints à cette carte peuvent être utilisés par les jeunes pour le règlement de prestations communales : école de musique, CLSH...

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'accepter les chèques de la carte kiosk pour le règlement des factures des prestations communales ;

## **IX – DIVERS.**

L'assemblée municipale désigne les membres élus suivants pour constituer le Comité de Pilotage du Contrat Éducatif local : Alain MÉTRAL, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Annick LAMAZURE, Alain SEVEQUE, Michèle DEBONO, Françoise LUAST, Claude DUGUEY, Michel CHAIGNON.

Cette liste sera complétée avec le personnel administratif, les représentants des associations

et des organismes institutionnels.

### **X – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.**

Monsieur MÉTRAL rappelle aux élus la proposition d'inscription aux ateliers de travail du comité de suivi de l'étude de rapprochement en vue de la création d'une communauté d'agglomération. Les groupes doivent déposer les inscriptions auprès de la CCASL.

Monsieur DEPINCÉ demande si toutes les communes de la CCASL, de Marigny et de Torigni doivent donner leur accord pour la fusion des communautés de communes en communauté d'agglomération.

Monsieur MÉTRAL « le passage en communauté d'agglomération devra être validé par au moins :

1/3 de la population représentant 2/3 des communes

2/3 de la population représentant 1/3 des communes.

Monsieur DUGUEY s'interroge « ne doit on pas attendre les conclusion d'un rapport national pouvant faire évoluer les compétences ? »

Monsieur MÉTRAL « cette affaire est déjà engagée »

Monsieur CHAIGNON « c'est une bonne chose qu'il y ait un débat important sur ce dossier. Sur quelle compétence s'inscrira ce projet de territoire ?

Monsieur DUGUEY estime qu'il serait plus intéressant de se rassembler sur un projet commun.

Monsieur MÉTRAL précise qu'effectivement il n'est nul besoin de créer une Communauté d'Agglomération pour réaliser un projet en commun – exemple : le centre aquatique.

Monsieur CHAIGNON observe que certaines compétences existent déjà sur la CCASL.

Monsieur MÉTRAL souligne que des problèmes importants se poseront pour les communautés de Marigny et Torigni concernant notamment les compétences « eaux » et « assainissement ».

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Questions écrites posées par le groupe Ensemble pour Agneaux :**

##### **Logement-Foyer les Rouges-Gorges :**

Monsieur CHAIGNON : « des rumeurs font état de difficultés financière au Logement Foyer des Rouges-Gorges ? »

Monsieur MÉTRAL : « je n'ai ni confirmation ni infirmation a vous apporter. Les informations dont nous disposons sont incomplètes car elles portent sur les 2 premiers exercices.

Dès réception du bilan arrêté au 30 septembre dernier, nous en ferons une étude détaillée.

Monsieur CHAIGNON : « qu'en est il pour les 2 premiers exercices ? »

Monsieur MÉTRAL : « cela semble inquiétant. »

Monsieur DUGUEY rappelle l'obligation de donner à la commune une voix consultative au conseil d'administration ; Cette obligation ayant été contractualisée.

Monsieur MÉTRAL « nous n'avons jamais été invités ».

### **Agneaux Ensemble :**

Monsieur CHAIGNON rappelle que l'association Agneaux Ensemble est une association citoyenne qui s'interroge sur la vie de la collectivité. La municipalité ne doit pas s'interroger sur son objet. Aussi, Il s'étonne que l'exposition envisagée à la médiathèque sur mai 68 ne puisse bénéficier d'un accompagnement financier de la commune.

Monsieur MÉTRAL rappelle que le but de l'association Agneaux Ensemble ne correspond pas aux critères retenus par la municipalité. Quant à l'exposition envisagée, Monsieur MÉTRAL confirme la mise à disposition du hall de la médiathèque.

### **Les Coteaux de la Vire :**

Monsieur CHAIGNON : « qu'en est il du projet de lotissement ? »

Monsieur MÉTRAL informe l'assemblée qu'un courrier officiel des dirigeants de Céléos annonçant l'abandon définitif du projet lui est parvenu. Seule, la reprise du dossier par un autre promoteur pourrait faire redémarrer le projet.

Pour l'instant, un promoteur est venu en Mairie prendre des informations mais à ce jour aucune suite n'a été donnée. De plus, le programme social, initialement lié au projet Céléos, concernant les 20 logements locatifs et 10 accessions à la propriété se trouve également arrêté.

Monsieur CHAIGNON déclare « dans ce contexte de crise immobilière et de réduction du pouvoir d'achat, il n'est pas acceptable de proposer des parcelles à 100 voire 120€ le m<sup>2</sup>. C'est peut être l'occasion de revoir le projet pour répondre à la demande d'installation de jeunes sur Agneaux. »

Monsieur MÉTRAL conclut « un projet « Pass Foncier » conçu pour accueillir une population jeune est en bonne voie sur la parcelle située dans le prolongement de la rue du Pré des Vallons.

### **Collecte des ordures ménagères :**

Monsieur DEPINCÉ demande des précisions concernant l'avenir de la collecte des ordures ménagères sur la commune.

Monsieur MÉTRAL donne lecture des propositions de la commune d'Agneaux transmise à la CCASL. La réorganisation des tournées, le passage à 1 enlèvement mensuel des sacs bleus et à 1 enlèvement bi-mensuel des bacs verts du 01 décembre au 31 janvier doivent permettre de dégager les moyens en personnel pour que la collecte des encombrants soit assurée par la CCASL et non plus par la commune.

**Divers :**

Monsieur DUGUEY a constaté que le dossier concernant l'élection de la commission d'appel d'offre n'était pas à l'ordre du jour. Il s'est donc adressé par écrit à la préfecture.

Monsieur SIMON fait remarquer le manque de sécurité du bâtiment et autour de la Mairie.

Monsieur SEVÈQUE confirme la réponse apportée à Monsieur SIMON lors de la commission de travaux du 21 octobre dernier, à savoir qu'une étude pour sécuriser la Mairie est actuellement en cours.

- **Les décisions** prises en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2008 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre des décisions par délégation :

Il s'agit de :

- La décision portant sur la signature de la convention de surveillance médicale à la Maison de la Petite Enfance.

- La décision portant sur l'attribution d'une indemnité d'éviction et d'une indemnité due au trouble d'exploitation.

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21H30.

Le Maire,

A. MÉTRAL